



Les objectifs de la Breizh COP

38 propositions
mises au débat



Participer à la Breizh COP

Co-construction des objectifs

Vous êtes invité à participer à l'une des réunions territoriales organisée par le Conseil régional dans le cadre de la démarche de Breizh COP. Nous vous rappelons ici les grands principes de la démarche et ses grandes étapes.

Pourquoi une Breizh COP ?

- **Ecrire le projet d'avenir et de développement durable de la Bretagne d'ici 2040.** Cela va très au-delà d'un programme d'action pour le Conseil régional, c'est un projet de territoire pour la Bretagne et ses habitants, qui se traduira dans le SRADDET (schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires)
- **Inscrire les transitions climatiques et écologiques au cœur de ce projet,** parce que l'urgence est partagée.
- **Redéfinir une vision de l'aménagement du territoire breton,** parce que notre modèle d'équilibre est fragilisé.
- **Rechercher la mobilisation du plus grand nombre autour d'objectifs partagés et d'engagements concrets,** parce qu'il y a une demande de participation.
- **Inventer de nouvelles manières de faire ensemble,** parce qu'il y a une remise en cause de l'action publique, parfois de la démocratie locale.

Les grandes étapes de la Breizh COP :

- De mars 2017 à avril 2018 : **Partager un diagnostic et fixer ensemble de grandes orientations transversales.** Ce travail a abouti à l'adoption d'un document d'orientation par le Conseil régional en avril 2018, à Brest. Ce document, ainsi que tout ce qui a permis de le construire est consultable sur [le site Breizh COP.bzh](http://le.site.Breizh.COP.bzh).
- Actuellement, de mai 2018 à décembre 2018 : **Partager ensemble des objectifs à atteindre ;** tracer les perspectives de la Bretagne que nous voulons, décliner les orientations transversales en objectifs mesurables. Ceci aboutira à l'adoption de ces objectifs lors de la session de décembre, après les 5 réunions territoriales de concertation.

→ A partir du début 2019 : **Définir ensemble les outils pour atteindre ces objectifs**, outils qui sont de trois ordres :

- **Des engagements pris par chacun, à son niveau, avec ses moyens**, de manière volontariste pour répondre aux objectifs communs.
- **Des règles** c'est-à-dire des normes qui s'imposeront aux documents de planification des territoires (SCOT, PLUI, etc...)
- **De nouvelles politiques publiques et notamment des politiques contractuelles** avec les territoires

La Breizh COP, c'est l'ensemble de ces trois grandes étapes qui aboutiront globalement au deuxième semestre de 2019.

Quelle méthode de concertation ?

- Réussir à faire participer le plus grand nombre car il s'agit d'un projet de territoire,
- Articuler des réunions techniques, des réunions politiques, des instances de dialogue entre élus, entre acteurs de la société civile et aussi des débats avec les habitants : carrefours, forums, CTAP, réunion des EPCI, mais aussi plate forme en ligne, serious game, jeu de plateau, panel citoyen...

Que dit le document d'orientation d'avril 2018 ?

→ **Un triple constat très fort :**

- Une urgence climatique partagée et placée au premier rang des enjeux et défis à relever. Une urgence quant à la biodiversité jusque là trop souvent minimisée ou considérée comme accessoire.
- Des tendances lourdes à des déséquilibres territoriaux liées à des phénomènes de polarisation d'activité
- Une action collective et une action publique à réinventer

→ **D'où la « charte des valeurs et des principes » et trois orientations transversales :**

- Une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde
- Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures
- Une région mobilisée, participative et démocratique

Derrière ces formulations, une réelle volonté de :

- Déployer un nouveau modèle de développement plus durable,
- Réinventer de nouvelles formes d'aménagement privilégiant la proximité,
- Réinventer de nouveaux modèles de développement et de vie plus sobres,
- Réinventer l'action publique et l'action collective.

→ **Globalement la question posée est celle de la « rupture » dans nos manières de produire, d'occuper l'espace, de décider etc...**

La nouvelle phase de travail : la définition partagée des objectifs

- En déclinaison des orientations transversales, il faudra définir des objectifs mobilisateurs, mesurables ambitieux et réalistes.
- Définir ces objectifs par thématiques, qui sont les grands domaines d'intervention ciblés par la loi pour le SRADDET (habitat, égalité des territoires, gestion foncière, biodiversité, climat, air....).
- Faire de ces objectifs le socle de construction des règles générales, des engagements et des évolutions des politiques publiques et contractuelles.

Une proposition de 38 objectifs, mis en débat.

Ils sont élaborés sur la base des schémas existants et en construction, ainsi que de l'ensemble des travaux et contributions remontées depuis le lancement de la démarche.

Certains de ces objectifs ne sont pas chiffrés dans le document proposé, en attente de travaux conduits en parallèle (notamment dans le domaine de l'énergie, avec la Conférence bretonne de la transition énergétique).

Ces propositions sont bien de la « matière à discussion » et en aucun cas les options arrêtées par le Conseil régional.

De ce débat peut résulter soit :

- La confirmation du partage d'une ambition nouvelle et l'acceptation des conséquences qu'elle peut avoir,
- Le rejet de cette ambition et la nécessité de revoir à la hausse ou à la baisse l'objectif,
- L'acceptation, sous réserve de conditions et notamment de la différenciation de l'objectif selon le type de territoire ou le type d'acteur.

De ce débat peut aussi émerger l'identification des outils qui seront à privilégier pour la mise en œuvre des objectifs.

38 propositions d'objectifs organisées autour des trois grandes orientations d'avril :

A - Une Bretagne créatrice, performante et rayonnante dans le monde.

1 - Raccorder et connecter la Bretagne au monde.

- Accélérer et fluidifier les liaisons grandes distances, Développer les liaisons de fret, Développer les usages numériques sur la base d'infrastructures de qualité, Développer des alliances territoriales et régionales, Renforcer les liens avec les régions limitrophes

2 – accélérer la croissance et notre performance économique par les transitions.

- Développer les filières industrielles liées aux transitions, Accélérer les mutations de notre agriculture, Elever le niveau des compétences, Développer de nouveaux modèles économiques, économie circulaire, ESS..., Accélérer l'économie maritime

B - Une Bretagne, terre de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures

3 – Faire vivre une Bretagne des proximités

- Renforcer les centralités, Nouvelles mobilités de proximité, Nouvelles formes urbaines, Planification des zones d'activité et espaces commerciaux,

4 – Faire vivre une Bretagne de la sobriété

- Objectifs eau, biodiversité, consommation d'énergie, déchets, foncier, adaptation climatique

C - Une Bretagne diverse, unie et démocratique.

5 - Bretagne unie et solidaire

- Armature urbaines et territoriale, Organisation territoriale, Relations et coopérations entre territoires, Vie démocratique : co-production par les breton.ne.s, Présence et qualité de l'offre de services à la population, Habitat

5 COP Territoriales

Cinq réunions territoriales sont proposées dans 5 grands espaces régionaux :

COP Nord : Goudelin (Salle des fêtes, 15 rue de la Mairie) - mercredi 19 septembre de 15h30 à 18h30

COP Sud : Guidel (Restaurant scolaire de Kerprat, Kerprat) - jeudi 20 septembre de 17h00 à 20h00

COP Est : Melesse (Salle Polyvalente, 5 Rue de Montreuil) - mardi 2 octobre de 17h00 à 20h00

COP Ouest : Pont-de-Buis-lès-Quimerch (Espace François Mitterrand, 1 rue de Brest) - mercredi 3 octobre de 17h00 à 20h00

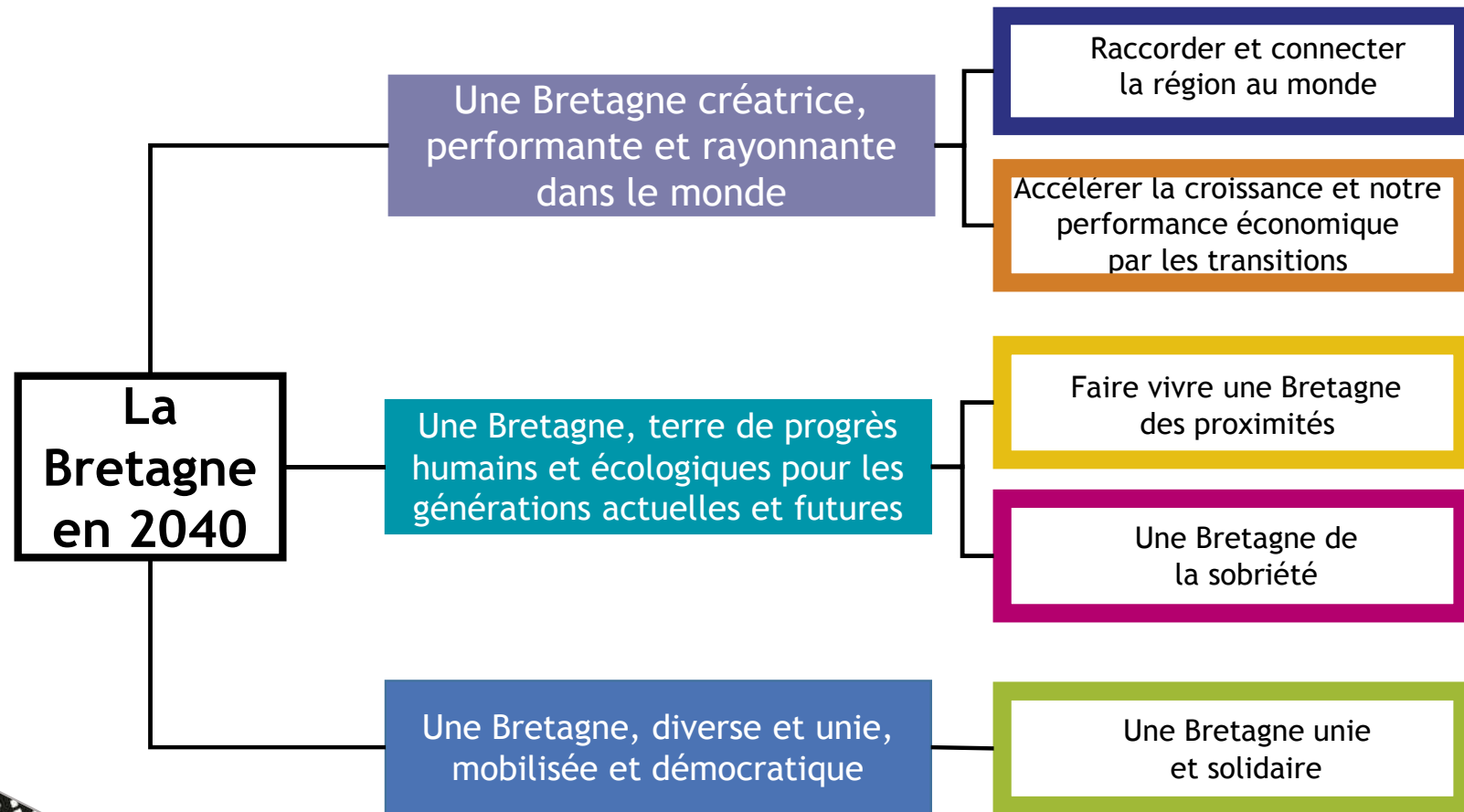
COP Centre : Guerlédan (Foyer culturel, 1 rue du pont de fer) - vendredi 12 octobre de 17h00 à 20h00

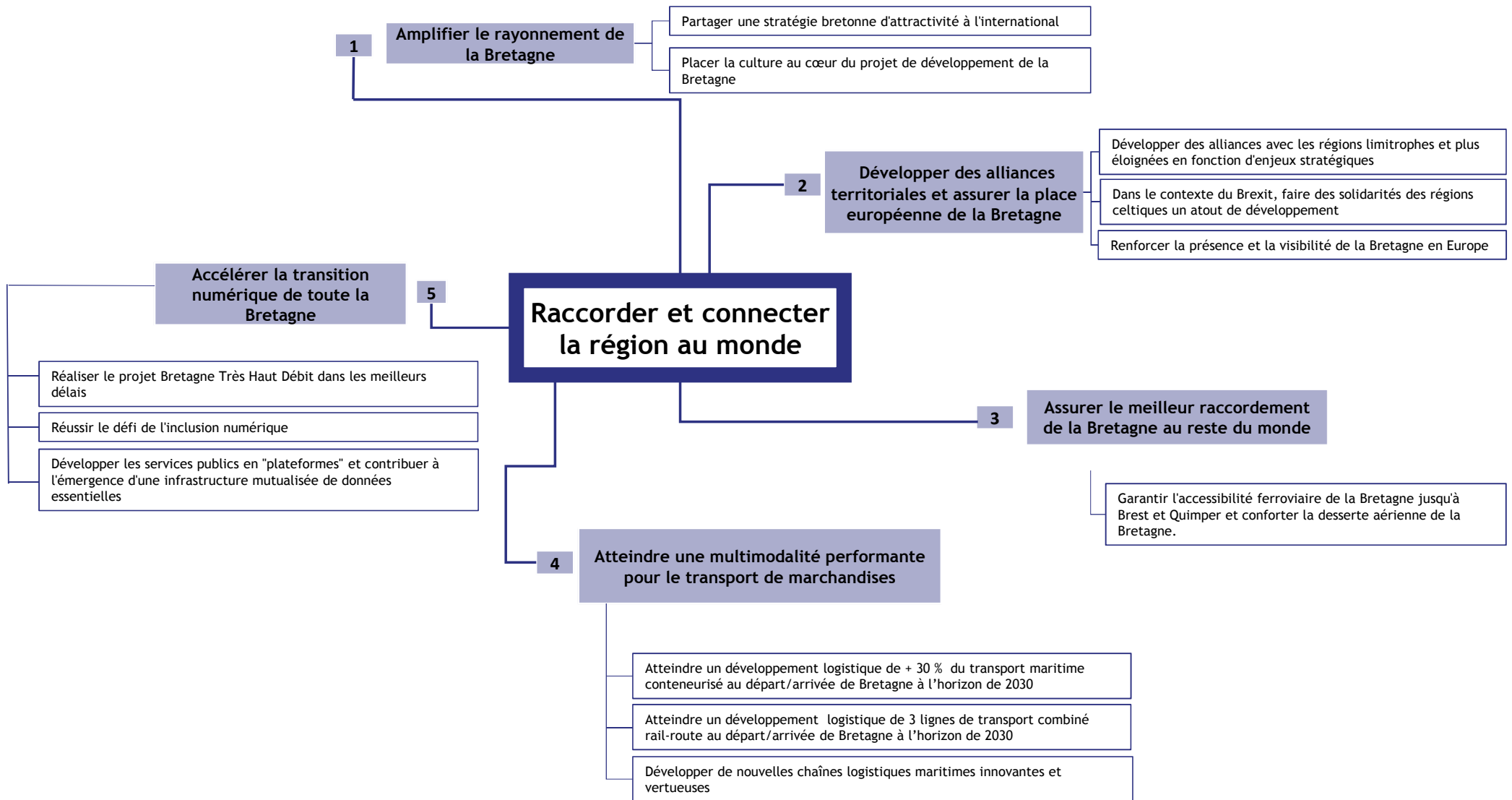
Sont invités toutes les collectivités, le CESER, les conseils de développement et les acteurs des conférences régionales. Ce sont 5 fois les mêmes réunions qui porteront sur des propositions émises à l'échelle régionale.

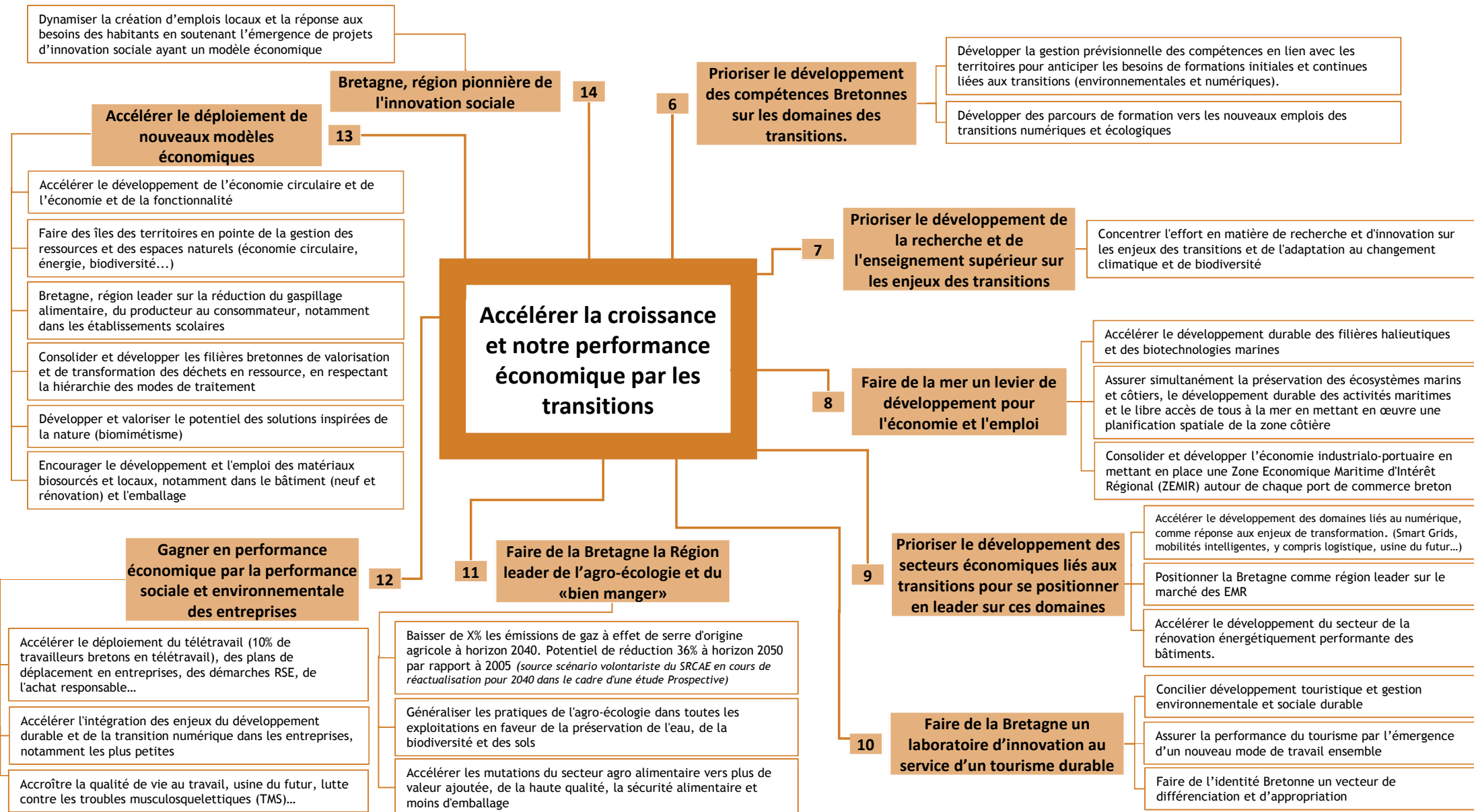
L'enjeu est d'entendre l'expression différenciée des territoires sur ces propositions générales afin d'en affiner l'expression ainsi qu'identifier les différences d'approches entre urbains, ruraux, territoires mixtes ou territoires littoraux.

- Elles sont organisées avec l'appui de la Fédération régionale des Agences d'urbanisme

Inscription : <http://breizhcop.bzh/choixcop>







Faire vivre une Bretagne des proximités

15 Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints

Mettre en cohérence les projets urbains et les solutions de mobilité sur mesure à l'échelle des EPCI

19 Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire, lien avec l'écosystème, espace de recrutement de compétences, circuits courts intégrant dans les prix les enjeux d'empreinte carbone...

Viser la production de près de 25 000 logements à vocation de résidence principale par an, et privilégier leur positionnement en vue de raccourcir les distances logement/emploi

Zéro création de nouvelle surface commerciale en extension et amener la vacance de locaux commerciaux à son plancher structurel (5% des surfaces)

Profiter de la priorité au renouvellement urbain pour inventer des nouveaux quartiers (conjuguant mixité sociale, architecturale, fonctionnelle, urbaine)

16 Améliorer collectivement l'offre de transports publics

Rendre les transports publics plus performants (service, coût, impact environnemental, sécurité) en impliquant tous les acteurs concernés

Assurer la bonne lisibilité des offres de mobilité (publiques et privées)

17 Inventer les nouvelles mobilités de demain pour une réelle proximité d'usages et réduire le parc automobile breton

Atteindre un taux de remplissage moyen de 1,5 personnes par véhicule à l'horizon 2040

Atteindre une part des modes actifs (vélo, marche à pied) de 15% à l'échelle régionale pour les déplacements du quotidien

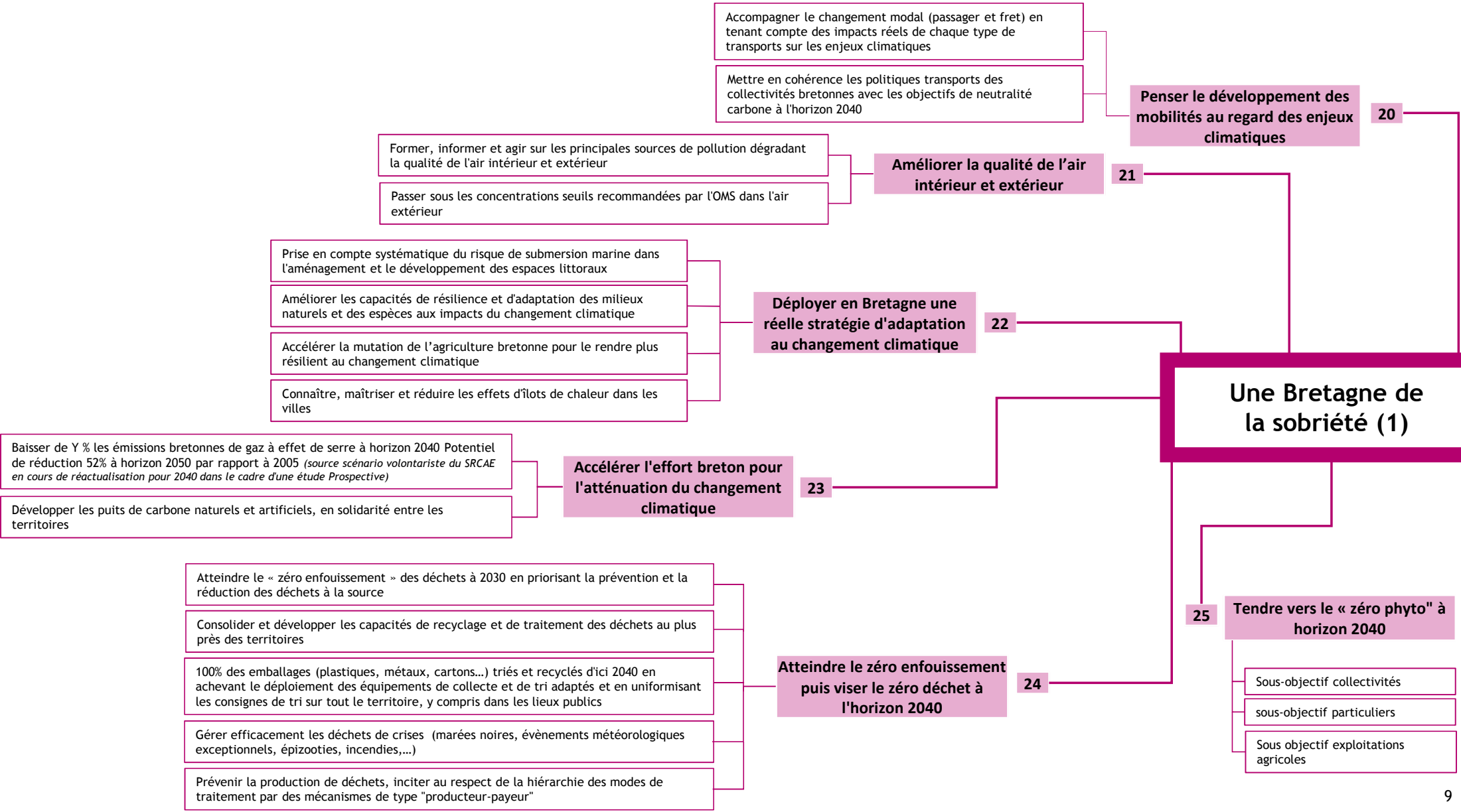
Développer des solutions de mobilité innovantes et sur mesure pour les territoires peu denses et/ou à saisonnalité marquée

Garantir la mobilité pour tous en tenant compte des spécificités des publics (jeunes, seniors, personnes en difficulté sociale, personnes handicapées...) et des territoires

18 Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales

En lien avec l'armature territoriale bretonne, assurer le dynamisme (attractivité, convivialité...) des centralités à chaque échelle territoriale pour en renforcer les fonctions spécifiques au service de son territoire et dans des logiques de réseaux solidaires.

Zéro création de logement en extension lorsque le taux de vacance de logements de la commune est supérieur à la moyenne régionale



Une Bretagne de la sobriété (2)

26 Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement

- Développer des mécanismes de réelle solidarité entre territoires dans la gestion de l'eau
- Limiter l'imperméabilisation des sols en zone urbaine et généraliser le traitement alternatif des eaux pluviales
- Maintenir des réseaux d'eau performants en Bretagne (viser un taux de fuites maximal de 15%)
- Parvenir au classement en catégorie A de 100% des zones de production conchylicole
- Déterminer les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques en fonction de la ressource disponible et à venir et de la capacité du milieu à recevoir des rejets
- Assurer le respect d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau et veiller à la double performance de la gestion des cours d'eau : production d'eau potable et protection de la biodiversité

27 Dépasser en Bretagne les objectifs nationaux de transition énergétique

- Atteindre 7% d'énergie renouvelable dans la consommation bretonne à l'horizon 2040 (Potentiel de développement scénario volontariste haut 28% à 2020 : source SRCAE en cours de réactualiser pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Baisser de Y% les consommations d'énergie bretonnes à horizon 2040 (Potentiel de réduction des consommations 60% à horizon 2050 par rapport à 2005 : source scénario volontariste du SRCAE en cours de réactualisation pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Développer l'éolien terrestre et installer X Megawatt à horizon 2040, en intégrant les enjeux de biodiversité (Potentiel de développement 3600 Mw à horizon 2050 : source scénario haut du SRCAE en cours de réactualisation pour 2040 dans le cadre d'une étude Prospective)
- Poursuivre la construction et le déploiement d'un système énergétique breton fondé sur des infrastructures de production plus décentralisées, plus décarbonées, et des réseaux de pilotage et de distribution plus sécurisés et plus numérisés

28 Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne

- Eviter la banalisation et préserver l'identité des paysages dans les opérations d'aménagement. Garantir un droit à un urbanisme et une architecture de qualité pour tous.
- Renforcer la valorisation des patrimoines en Bretagne

29 Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement

- Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité, en s'appuyant sur les associations et améliorer la connaissance
- Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels (réservoirs et corridors de biodiversité), à toutes les échelles du territoire
- Améliorer la connaissance et lutter contre les espèces invasives actuelles et futures
- Conforter et développer la place de la nature en ville et dans les bourgs et favoriser la circulation des espèces
- Atteindre les 2% de la surface terrestre régionale sous protection forte et maintenir 26% du territoire en réservoir de biodiversité
- Réduire l'impact des infrastructures de transport et d'énergie (y compris renouvelable) sur les continuités écologiques.

30 Garantir comme une règle prioritaire l'obligation de rechercher l'évitement des nuisances environnementales, avant la réduction puis en dernier lieu la compensation

- Privilégier réellement l'évitement sur la réduction et la compensation dans tous les projets d'aménagement, toutes démarches, tous dispositifs...

31 Mettre un terme à la consommation d'espaces agricole et naturel

- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol
- Encourager la densification par les habitants (Bimby) et les acteurs économiques
- Sanctuariser les sols et les espaces agricoles et naturels à forte valeur qualitative
- Mettre en place le "tiers sauvage littoral"

